



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET,  
M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON,  
M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

---

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

---

### LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2015.039	Urbanisme	<b><u>Urbanisme : projet parc photovoltaïque</u></b> ÉMET un avis favorable concernant l'installation du projet photovoltaïque sur le site du lieu-dit « Les Landes ». AUTORISE la société CHINSÈVE ÉNERGIES à poursuivre le développement du projet de parc solaire. A DÉPOSER une demande de permis de construire, A ÉTABLIR un certificat d'urbanisme opérationnel correspondant au terrain envisagé. DIT que le contenu du bail emphytéotique reste à définir, notamment du point de vue financier.	Unanimité

<p>2015.040</p>	<p>Marchés et commerces</p>	<p><b><u>Projet de création d'un marché hebdomadaire le vendredi soir, Place des Halles</u></b></p> <p>DÉCIDE de créer un marché hebdomadaire le vendredi soir Place des Halles à partir du début du mois de mai 2015.</p> <p>DIT que la commission extra-municipale « Marchés et commerces ambulants » devra proposer au conseil municipal un règlement du marché.</p>	<p>Unanimité</p>
<p>2015.041</p>	<p>Vie municipale</p>	<p><b><u>Motion contre la fermeture des gendarmeries de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne</u></b></p> <p>RÉAFFIRME son attachement au service public de sécurité.</p> <p>DEMANDE le maintien des gendarmes de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne.</p>	<p>Unanimité</p>
<p>2015.042</p>	<p>Logement social</p>	<p><b><u>Accès fichier départemental de la Demande Locative Sociale de la Bretagne et des Pays de la Loire</u></b></p> <p>SOLLICITE l'ouverture d'un compte-utilisateur au nom de COQUELIN Anne-Cécile pour la saisie des demandes d'imprimé Cerfa (gestion automatique du numéro départemental d'enregistrement) et gestion du contingent communal, à compter du mois de juin 2015.</p> <p>RECONNAIT avoir pris connaissance de la charte déontologique inter-régionale des Fichiers Départementaux de la Demande Locative Sociale Bretagne et Pays de la Loire et s'engage à respecter l'ensemble des articles définissant les principes intangibles de fonctionnement de ces mêmes fichiers.</p>	<p>Unanimité</p>
<p>2015.043</p>	<p>Bâtiments</p>	<p><b><u>Bornes électriques – Transfert de la compétence au SDE 35</u></b></p> <p>APPROUVE le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.</p> <p>ACCEPTTE sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE 35 dans sa délibération du 4 février 2015.</p> <p>MET à disposition du SDE 35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.</p> <p>S'ENGAGE à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.</p>	<p>Unanimité</p>

2015.044	Personnel	<p><b><u>Modification du tableau des effectifs</u></b></p> <p>MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="435 304 1310 450"> <thead> <tr> <th>Grade actuel</th> <th>Nouveau grade</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe</td> <td>Agent de Maîtrise</td> <td>1/4/2015</td> </tr> </tbody> </table> <p>LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier l'arrêté individuel à l'agent concerné.</p>	Grade actuel	Nouveau grade	Date	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de Maîtrise	1/4/2015	Unanimité										
Grade actuel	Nouveau grade	Date																	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de Maîtrise	1/4/2015																	
2015.045	Finances	<p><b><u>Admission en non-valeur</u></b></p> <p>DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont la somme s'élève à 353.35€, correspondant à des impayés de restaurant scolaire et périscolaire 2013 et 2014.</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget primitif de l'exercice 2015.</p>	Unanimité																
2015.046	Culture – Finances	<p><b><u>Demande de subvention aide à la lecture publique</u></b></p> <p>SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de la lecture publique pour l'acquisition de livres de bibliothèque.</p> <p>VALIDE le plan de financement suivant :</p> <table border="1" data-bbox="432 1066 1310 1290"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achat d'ouvrages divers et animations</td> <td>9 000 €</td> <td>Subvention contrat de territoire (30%)</td> <td>2 700 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>6 300 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>9 000 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>9 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES		RECETTES		Achat d'ouvrages divers et animations	9 000 €	Subvention contrat de territoire (30%)	2 700 €			Autofinancement	6 300 €	<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>	Unanimité
DÉPENSES		RECETTES																	
Achat d'ouvrages divers et animations	9 000 €	Subvention contrat de territoire (30%)	2 700 €																
		Autofinancement	6 300 €																
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>																
2015.047	Vie associative	<p><b><u>Subventions aux associations</u></b></p> <p>DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération N°CM-2015-034 du 2 mars 2015.</p> <p>VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2015 :</p> <p>→ Voir tableau en annexe.</p>	Unanimité																
2015.048	Vie associative	<p><b><u>Don de bois communal au profit du Téléthon</u></b></p> <p>DÉCIDE de faire un don de stères de bois appartenant à la commune au profit du Téléthon qui pourra le vendre à des particuliers.</p> <p>CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints de définir les modalités techniques afin que l'intervention des bénévoles soit encadrée, notamment du point de vue des assurances.</p>	Unanimité																

2015.049	Finances	<p><b><u>Compte administratif 2014 – budget assainissement</u></b></p> <p>LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :</p> <table border="1" data-bbox="427 336 1303 884"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>DEPENSES</th> <th>RECETTES</th> <th>SOLDE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3"><b>REALISATION DE L'EXERCICE</b></td> <td>EXPLOITATION</td> <td>50 129.85</td> <td>115 079.41</td> <td>64 949.56</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>188 351.93</td> <td>80 820.21</td> <td>-107 531.72</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>238 481.78</td> <td>195 899.62</td> <td>-42 582.16</td> </tr> <tr> <td rowspan="2"><b>REPORTS DE L'EXERCICE 2012</b></td> <td>EXPLOITATION</td> <td></td> <td>291 063.05</td> <td></td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>33 108.55</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3"><b>RESULTAT CUMULE SANS RAR</b></td> <td>EXPLOITATION</td> <td>50 129.85</td> <td>406 142.46</td> <td><b>356 012.61</b></td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>221 460.48</td> <td>80 820.21</td> <td><b>-140 640.27</b></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>271 590.33</td> <td>486962.67</td> <td><b>215 372.34</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p>			DEPENSES	RECETTES	SOLDE	<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	EXPLOITATION	50 129.85	115 079.41	64 949.56	INVESTISSEMENT	188 351.93	80 820.21	-107 531.72	TOTAL	238 481.78	195 899.62	-42 582.16	<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2012</b>	EXPLOITATION		291 063.05		INVESTISSEMENT	33 108.55			<b>RESULTAT CUMULE SANS RAR</b>	EXPLOITATION	50 129.85	406 142.46	<b>356 012.61</b>	INVESTISSEMENT	221 460.48	80 820.21	<b>-140 640.27</b>	TOTAL	271 590.33	486962.67	<b>215 372.34</b>	Unanimité
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE																																							
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	EXPLOITATION	50 129.85	115 079.41	64 949.56																																							
	INVESTISSEMENT	188 351.93	80 820.21	-107 531.72																																							
	TOTAL	238 481.78	195 899.62	-42 582.16																																							
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2012</b>	EXPLOITATION		291 063.05																																								
	INVESTISSEMENT	33 108.55																																									
<b>RESULTAT CUMULE SANS RAR</b>	EXPLOITATION	50 129.85	406 142.46	<b>356 012.61</b>																																							
	INVESTISSEMENT	221 460.48	80 820.21	<b>-140 640.27</b>																																							
	TOTAL	271 590.33	486962.67	<b>215 372.34</b>																																							
2015.050	Finances	<p><b><u>Compte de gestion 2014 – budget assainissement</u></b></p> <p>DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	Unanimité																																								
2015.051	Finances	<p><b><u>Affectation du résultat – budget assainissement</u></b></p> <p>CONSTATE un excédent de 356 012.61€ à la section d'Exploitation, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :</p> <table border="1" data-bbox="427 1534 1303 1601"> <tbody> <tr> <td>Section d'Exploitation</td> <td>002 – excédent antérieur reporté</td> <td>215 372.34€</td> </tr> <tr> <td>Section Investissement</td> <td>1068 – excédent d'Exploitation</td> <td>140 640.27€</td> </tr> </tbody> </table>	Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	215 372.34€	Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	140 640.27€	Unanimité																																		
Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	215 372.34€																																									
Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	140 640.27€																																									
2015.052	Finances	<p><b><u>Budget primitif 2015 – budget assainissement</u></b></p> <p>ADOPTE le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="427 1780 1303 1915"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Exploitation</b></td> <td>328 052€</td> <td>328 052€</td> </tr> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>1 108 379€</td> <td>1 108 379€</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td>1 436 431€</td> <td>1 436 431€</td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses	Recettes	<b>Exploitation</b>	328 052€	328 052€	<b>Investissement</b>	1 108 379€	1 108 379€	<b>TOTAL</b>	1 436 431€	1 436 431€	Unanimité																												
	Dépenses	Recettes																																									
<b>Exploitation</b>	328 052€	328 052€																																									
<b>Investissement</b>	1 108 379€	1 108 379€																																									
<b>TOTAL</b>	1 436 431€	1 436 431€																																									

2015.053	Finances	<b><u>Compte administratif 2014 – budget SPIC</u></b>			Unanimité			
		LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :						
			<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>		<b>SOLDE</b>		
		<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	EXPLOITATION	31 624.78		50 179.75	18 554.97	
	INVESTISSEMENT	46 690.55	25 658.00	-21 032.55				
	TOTAL	78 315.33	75 837.75	-2 477.58				
	<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2012</b>	EXPLOITATION		35 565.00				
		INVESTISSEMENT		2 419.25				
	<b><u>RESULTAT CUMULE SANS RAR</u></b>	EXPLOITATION	31 624.78	85 744.75	<b>54 119.97</b>			
		INVESTISSEMENT	46 690.55	28 077.25	<b>-18 613.30</b>			
		TOTAL	78 315.33	113 822.00	<b>35 506.67</b>			
<p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p>								
2015.054	Finances	<b><u>Compte de gestion 2014 – budget SPIC</u></b>			Unanimité			
<p>DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>								
2015.055	Finances	<b><u>Affectation du résultat – budget SPIC</u></b>			Unanimité			
		<p>CONSTATE un excédent de 54 119.97€ à la section d'Exploitation, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :</p> <table border="1"> <tr> <td>Section d'Exploitation</td> <td>002 – excédent antérieur reporté</td> <td>35 506.67€</td> </tr> <tr> <td>Section Investissement</td> <td>1068 – excédent d'Exploitation</td> <td>18 613.30€</td> </tr> </table>				Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	35 506.67€
Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	35 506.67€						
Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	18 613.30€						
2015.056	Finances	<b><u>Budget primitif 2015 – budget SPIC</u></b>			Unanimité			
		ADOPTE le budget annexe primitif Énergies renouvelables - SPIC pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :						
			<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>				
		<b>Exploitation</b>	80 506€	80 506€				
<b>Investissement</b>	88 719€	88 719€						
<b>TOTAL</b>	169 225€	169 225€						

2015.057	Finances	<b>Compte administratif 2014 – budget principal</b>			14 voix pour, 5 abstentions	
		LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :				
			<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>		<b>SOLDE</b>
		<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	FONCTIONNEMENT	2 550 538.40		3 121 795.22
	INVESTISSEMENT	1 236 765.07	951 151.48	-285 613.59		
	TOTAL	3 787 303.47	4 072 946.70	285 643.23		
	<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2012</b>	FONCTIONNEMENT		505 170.18		
	INVESTISSEMENT	460 143.92				
	<b>RESULTAT CUMULÉ SANS RAR</b>	FONCTIONNEMENT	2 550 538.40	3 626 965.40	<b>1 076 427.00</b>	
	INVESTISSEMENT	1 696 908.99	951 151.48	<b>-745 757.51</b>		
	TOTAL	4 247 447.39	4 578 116.88	<b>330 669.49</b>		
CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.						
2015.058	Finances	<b>Compte de gestion 2014 – budget principal</b>			16 voix pour, 5 abstentions	
DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.						
2015.059	Finances	<b>Affectation du résultat – budget principal</b>			16 voix pour, 5 abstentions	
CONSTATE un excédent de 1 076 427.00€ à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :						
		Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	330 669.49€		
		Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	745 757.51€		
2015.060	Finances	<b>Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015</b>			16 voix pour, 5 voix contre	
MAINTIENT les mêmes taux que pour l'exercice 2014, soit :						
		Taxe d'habitation	16 %			
		Taxe foncier bâti	17.5 %			
		Taxe foncier non bâti	42 %			
2015.061	Finances	<b>Budget primitif 2015 – budget principal</b>			16 voix pour, 5 voix contre	
ADOpte le budget primitif principal pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :						
			<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>		
		<b>Fonctionnement</b>	3 392 800€	3 392 800€		
		<b>Investissement</b>	3 319 148€	3 319 148€		
		<b>TOTAL</b>	6 711 948€	6 711 948€		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 4 avril 2015, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD  
Maire



Associations	Montant 2015 (€)
<b>Total</b>	<b>42 628.75</b>
<b>Club Arlequin</b>	<b>18 467</b>
<b>Sportives</b>	<b>11 334</b>
Athlétique club	184
Tennis club	1 714
Football club	5 447
Illet Basket club	673
Amicale cyclotouriste	408
Les foulées Saint Aubinoises (dont course « l'escapade »)	1 408
Comité des fêtes - course cycliste	1 500
<b>Locales</b>	<b>11 240</b>
Festives Saint Aubinoises	En attente
Crêtes et vallées (dont marche gourmande)	708
Jardins d'antan (dont forum des associations)	658
Ty Aubinoise	400
Comité des fêtes	468
Baby bulle	408
Club de la détente	575
ACCA	357

Amicale des Sapeurs-pompiers (dont repas sainte barbe)	1 663
Allocation vétérans	1 100
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	102
UNC-AFN	184
GEDA	67
KOPOCEP (Fête de la musique)	500
KOPOCEP (Festival 6 <sup>ème</sup> sens)	1 500
Union des commerçants	2 550
<b>Caritatives</b>	<b>1 587.75</b>
France ADOT 35	63
Union des donneurs de sang	110
Paralysés de France	61
Papillons blancs – ADAPEI 35	63
Ensemble	179
Ligue contre le cancer	60
Croix rouge	61
Prévention routière	78
ACSE 175	796.75
FNATH	116